

Règlements du concours : À toi la mission, à toi la bourse!

1. Organisateur du concours

Le concours est organisé par MEQ (Manufacturiers et Exportateurs du Québec).

2. Période du concours

Le concours se déroule du **15 octobre 2025** au **31 décembre 2025**, à 23 h 59 (heure du Québec).

3. Admissibilité

Le concours s'adresse à toute personne :

- Résidant au **Québec**
- Âgée de **16 à 25 ans** au moment de sa participation*
- Inscrite ou en voie de l'être à l'un de ces 2 programmes admissibles
 - DEC -Technologie de maintenance industrielle
 - OU
 - DEP - Mécanique industrielle de construction et d'entretien)

** Les **participants mineurs** devront fournir le **consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur légal** pour participer au concours.*

4. Comment participer

Pour participer, les candidats doivent :

- Remplir le formulaire de participation disponible sur danstazone.ca/concours
- Fournir leurs coordonnées valides et complètes
- Fournir le formulaire de consentement parental
- Accepter les présentes conditions
- Aucun achat requis

5. Prix à gagner

- Trois (3) **bourses d'études de 1 500 \$** chacune seront offertes, pour une valeur totale de 4 500 \$, gracieuseté de **MEQ** (Manufacturiers et Exportateurs du Québec).

6. Tirage

Les personnes gagnantes des bourses d'études seront déterminées par tirage au sort qui sera réalisé de façon manuelle par les administrateurs du concours (MEQ).

- Le tirage aura lieu au plus tard **le 23 janvier 2026**.
- Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues durant la Période du concours.

7. Confirmation des gagnants

- Les personnes gagnantes seront contactées par **courriel** par les organisateurs du concours.

- Elles disposeront de **90 jours à partir de la date de contact** pour fournir une **preuve valide d'inscription** à un programme admissible.
- À défaut de fournir cette preuve ou de répondre dans le délai imparti, un autre gagnant pourra être sélectionné.
- Dans le cas où la personne sélectionnée est **mineure**, le **formulaire de consentement parental** dûment rempli par un **parent ou tuteur légal** devra obligatoirement avoir été **soumis au moment de la participation**.
- Si ce formulaire est manquant ou invalide, la personne mineure ne pourra être déclarée gagnante, et le prix sera attribué à une autre personne admissible.
- L'organisateur se réserve également le droit de communiquer avec la personne titulaire de l'autorité parentale par **courriel et/ou téléphone** dans les **sept (7) jours suivant la date du tirage**. Cette personne devra être jointe en un maximum de **trois (3) tentatives** et aura **quarante-huit (48) heures** pour répondre au message laissé. À défaut, le prix sera réattribué.

8. Conditions générales

- Une seule participation par personne est permise.
- Les prix ne sont pas monnayables ni transférables.
- En soumettant le formulaire, le participant confirme avoir lu et accepté les présents règlements et acceptent que son prénom, âge et ville puissent être utilisés à des fins promotionnelles, sans compensation additionnelle.
- Toute tentative de fraude, de tricherie ou d'inscription incomplète ou falsifiée entraînera la disqualification du participant.
- MEQ se réserve le droit de disqualifier toute personne ne respectant pas les présentes conditions.
- MEQ se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours, en tout ou en partie, en cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle.

Pour toute question concernant le concours ou ses règlements, veuillez communiquer avec : juliette.blanchard@meq.ca